SAS "AB USINAGE"

Société par Actions Simplifiée au capital de 5 000 €
Siège social : ZI L'ORMELOT, 144 rue de la Maladrerie 51120 SEZANNE
RCS REIMS 793 675 745

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 2026

.../...

CINQUIEME RESOLUTION
Démission du Président - Nomination d'un nouveau Président

L'assemblée générale prend acte de la volonté de Monsieur Frédéric AGNES de démissionner de son mandat de Président à compter de ce jour, à l'issue de la présente assemblée et lui donne quitus pour ses fonctions jusqu'à cette date.

L'assemblée générale remercie son Président pour les services qu'il a rendus à la Société tout au long de l'exercice de son mandat.

En conséquence, l'assemblée générale décide de nommer, en remplacement, à compter de ce même jour et sans limitation de durée :

- **La SARL "HOLDING 2H"**
 Société à Responsabilité Limitée au capital de 46 200 €
 dont le siège social est situé 59 Grande Rue 51230 THAAS
 immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS (Marne) sous le n° 750 800 807

Elle disposera de tous les pouvoirs que la loi et les statuts attachent à ces fonctions.

L'assemblée générale décide de ne pas lui allouer de rémunération et ce, jusqu'à décision contraire.

La SARL "HOLDING 2H" déclare accepter ces fonctions par apposition de sa signature en fin des présentes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

SIXIEME DECISION
Constat de l'unipersonnalité de la société

Comme conséquence de ce qui précède, l'associée unique constate que suite au retrait de Messieurs Christian BOUDE et Frédéric AGNES de la société, celle-ci devient, à compter de ce jour, unipersonnelle.

SEPTIEME DECISION
Modifications statutaires et lecture des statuts

L'associée unique décide de modifier le préambule et les articles des statuts de la SAS "AB USINAGE" comme suit :

Préambule :
Le Préambule est purement et simplement supprimé.

ARTICLE 37 – NOMINATION DES DIRIGEANTS
L'article est purement et simplement supprimé.

Après lecture des statuts mis à jour, suite aux différentes modifications indiquées ci-dessus, l'associée unique adopte les statuts modifiés.

.../...

NEUVIEME DECISION
Pouvoirs en vue des formalités

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

.../...

Copie conforme des résolutions adoptées par les associés de la SAS "AB USINAGE" lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 30 juin 2026.

Le 30 juin 2026

Monsieur Frédéric AGNES, Président

Signature

